

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-014

NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL

NOMBRE :

| | |
|------------------------------|----|
| De conseillers en exercice : | 23 |
| De présents : | 20 |
| De votants : | 23 |
| Contre : | 00 |
| Abstention : | 05 |
| Pour : | 18 |

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la délibération du Conseil municipal de Drocourt en date du 19 mai 2022 relative à la création du Comité Social Territorial ;

Considérant que le Comité Social Territorial (CST) est un organisme consultatif composé de représentants de la collectivité territoriale et de l'établissement et de représentants du personnel ;

Considérant que chaque CST est composé de représentants des élus et de représentants du personnel ;

Considérant qu'il a été décidé de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST de Drocourt à 3 ;

Considérant qu'il a été décidé de rétablir le paritarisme et de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST de Drocourt à 3 ;

Considérant qu'il a été décidé d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes questions sur lesquelles cette instance émet un avis c'est-à-dire la voix délibérative du collège employeur ;

Considérant que les représentants du personnel siégeant au sein de l'instance et formant le collège des représentants du personnel résultent des élections professionnelles ;

Considérant que les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste ;

Vu le Procès-Verbal des opérations électorale pour l'élection des représentants du personnel au CST de Drocourt en date du 8 décembre 2025

Considérant que la durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans ;

Considérant que les représentants de la collectivité forment, avec le Président du comité, le collège des représentants de la collectivité ;

Considérant que les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'assemblée délibérante ou parmi les agents de la collectivité ;

Considérant que le mandat des membres du collège des représentants de la collectivité expire en même temps que leur mandat ou fonction ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, :

- **APPROUVE** la nouvelle composition du **collège des représentants de la collectivité** au CST comme suit :

Collège des représentant de la collectivité

| Président | Représentant |
|---------------------|-----------------------|
| BRICOURT Séverine | LEWANDOWSKI Pascal |
| Membres | |
| Titulaires | Suppléants |
| LOUBETTE Anne-Marie | BRICOURT Jean-Bernard |
| DESPREZ Flora | PREVOST Cécile |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE



LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

